



Présidence de la République

République de Guinée

CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

Travail - Justice- Solidarité

DECRET D/ N° ¹³⁰...../ PRG/ CNDD/ SGPRG/ 2009

PORTANT Erection d'un secrétariat d'Etat en Ministère
Le Président de la République
Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

Vu le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le développement, suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement.

Vu les nécessités impérieuses de service.

Décrète

Article 1^{er}/ Le secrétariat d'Etat à la Présidence chargé des services Spéciaux, de la Lutte Anti-Drogue et du Grand Banditisme est érigé en Ministère à la Présidence chargé des services spéciaux , de la Lutte anti-drogue et du Grand Banditisme .

Article 2/ Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

24 JUL. 2009
2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du conseil National pour la Démocratie
Et le développement, Commandant en chef des
Forces Armées.